



VIN DU PAYS DE HERVE

Vin du pays de Herve

Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

BCE 0680 954 153

ayant son siège social à Herve, Sur le Try, 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 juin 2019 tenue à la Caserne de Saive

Présents ou représentés : voir liste signée en annexe.

Il résulte de la liste des présences que sont présentes ou représentées, 151 parts sociales, soit ensemble 16 % du capital (puisque'il y a 930 parts émises à ce jour).

Les convocations ont été envoyées par e-mail aux coopérateurs en date du 29 mai dernier. La convocation prévoit l'ordre du jour suivant:

1. Constitution du bureau (président, secrétaire, scrutateurs)
2. Rapport d'activité de 2017 et 2018
3. Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2018
4. Nomination et rapport de quelques associés chargés du contrôle
5. Vote d'approbation des comptes 2018
6. Vote de décharge aux administrateurs
7. Nomination d'administrateur
8. Divers

La séance est ouverte à 14 h 05.

Monsieur Eric Preudhomme préside, en sa qualité de Président du conseil d'administration. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Schoonbroodt, administrateur-délégué, et comme scrutateur(s) Madame Fabienne Detry et Monsieur Michel Collin.

Compte rendu sur la gestion de la société : rapport de gestion (ou d'activité) 2018 du Conseil d'Administration

Monsieur Preudhomme donne lecture du rapport. Il est suivi par Monsieur Schoonbroodt qui fait une présentation Powerpoint.

Présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et affectation du résultat

Le compte de résultat se solde par une perte de l'exercice de 126.831,67 euros. Il est proposé de reporter cette perte à nouveau : le capital s'élève à 429.500,00 euros, les fonds propres restent positifs à 302.668,33 euros.

Nominations et rapport de quelques associés chargés du contrôle

Nous vous proposons de nommer ici trois coopérateurs qui ont assuré la mission de contrôle : Frank Marsin, Michael Léonard et Bruno Bernardi.

Frank et Michael nous font un résumé du contrôle exercé sur la coopérative.

OUI	NON	ABSTENTION
151 parts	0 part	0 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, les nominations et le contrôle effectué est approuvé.

Vote d'approbation des comptes 2018

OUI	NON	ABSTENTION
139 parts	12 parts	0 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, les comptes (ainsi que l'affectation proposée) sont approuvés.

Vote de décharge aux administrateurs

OUI	NON	ABSTENTION
139 parts	12 parts	0 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la décharge est accordée aux administrateurs.

Nomination d'administrateur

Nous vous proposons la nomination de France Charlier comme administratrice.

OUI	NON	ABSTENTION
133 parts	18 parts	0 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la nomination de France Charlier est approuvée.

Divers

L'AG approuve la rémunération octroyée à l'administrateur-délégué (52.000 euros) et l'AG confirme ainsi sa confiance au Conseil d'Administration pour traiter de cette matière à l'avenir.

OUI	NON	ABSTENTION
149 parts	2 parts	0 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la rémunération de l'administrateur-délégué est approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée, il est 14 h 55.

Les membres du bureau signent le présent procès-verbal.

Fabienne Detry



Michel Collin

Le(s) Scrutateur(s)



Le Président
Eric Preudhomme



Le Secrétaire.
Michel Schoonbroodt

